



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES SERVICES GENERAUX

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## TERMES DE REFERENCE

<b>Titre du Poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Lieu du Travail</b>
Directeur des Opérations Fiscales	Directeur	Siège de l'OTR, Lomé, Togo

<b>Nom du Titulaire du Poste</b>	<b>Supérieur hiérarchique</b>
A déterminer	Commissaire des Impôts

<b>Objectif Principal du Poste</b>
Sous l'autorité du Commissaire des Impôts, le Directeur des Opérations Fiscales est chargé de la gestion et de la coordination des opérations quotidiennes des Impôts. Il met en place une stratégie efficace d'analyse et d'optimisation des recettes fiscales et définit un système de collecte assez efficace de ces recettes dues à l'État. A cet effet, le Directeur des Opérations Fiscales définit les objectifs de recettes à court terme aux divisions et appuie ces dernières dans leur réalisation en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels.

<b>Tâches &amp; Responsabilités Principales</b>
<p><u>Stratégie</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Donner des avis sur les questions du Code des Impôts et/ou de la législation fiscale et assurer la mise en application des décisions et résolutions du Comité de Direction et/ou du Commissaire Général ;</li><li>2. Faire appliquer le Code des Impôts et informer le Commissaire des Impôts sur leurs implications au niveau des opérations quotidiennes ;</li><li>3. Superviser l'élaboration de la stratégie des opérations fiscales et le soumettre au Commissaire des Impôts pour approbation ;</li><li>4. Mettre en place les paramètres annuels des Chefs subordonnés pour l'examen / la mise à jour de la politique et des plans de leurs zones d'actions ;</li><li>5. Prendre part aux réunions concernant les affaires relevant de sa compétence sur invitation du Commissaire des Impôts ou du Comité de Direction.</li></ol> <p><u>Opérations</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>6. Déterminer, et réviser si nécessaire, les objectifs opérationnels pour les Divisions ;</li><li>7. Définir un système de suivi permanent des activités des divisions dans le respect strict des procédures en place ;</li><li>8. Définir un système de communication efficace des questions de politique ou stratégie qui peuvent affecter les procédures opérationnelles normales ou de prise de décision ;</li><li>9. Contrôler les performances des Divisions au moyen des réunions régulières avec les Chefs, ainsi que des rapports hebdomadaires/mensuels ; prendre rapidement des mesures correctives si nécessaire surtout en matière de collecte des impôts et taxes ; de poursuite des RAR dus à l'État ; d'élimination des opérations frauduleuses et pratiques malhonnêtes.</li></ol> <p><u>Budget</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>10. Superviser le processus budgétaire annuel d'élaboration du budget de fonctionnement et le soumettre au Commissaire des Impôts pour examen et/ou approbation ;</li><li>11. Gérer le budget opérationnel de la Direction.</li></ol> <p><u>Gestion des employés</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>12. Assurer une répartition efficace des tâches et des responsabilités aux agents de la Direction ;</li><li>13. Définir les objectifs SMART aux subordonnés directs et contrôler régulièrement les performances actuelles ;</li><li>14. Tenir des réunions périodiques pour l'échange bilatéral des nouvelles avec tout le personnel de la direction ;</li><li>15. Assurer l'évaluation annuelle de tout le personnel de la direction ;</li></ol>

16. Rendre compte à qui de droit pour les cas de disciplines ou de règlement de griefs du personnel de la direction.	
<u>Tâches assignées personnellement</u>	
17. Entreprendre toutes autres tâches requises par les nécessités de service.	
<b>Spécification Personnelle</b>	
<i>Qualifications</i>	<i>Expériences</i>
<u>Essentielle</u> 18. Avoir au moins un BAC+5 dans l'un des domaines suivants : Fiscalité, Droit, Economie, Gestion ou équivalent ; <u>Souhaitables</u> 19. Disposer d'une qualification professionnelle fiscale reconnue.	<u>Essentielle</u> 20. Justifier d'une expérience professionnelle significative en fiscalité d'au moins cinq (05) ans dont trois (03) à un poste de responsabilités ou de supervision (rang de chef section).
<i>Connaissances Spéciales</i>	<i>Habilités Spéciales</i>
<u>Essentielle</u> 21. Connaissance des spécificités économiques du Togo. <u>Souhaitables</u> 22. Connaissance des lois, des systèmes et des procédures fiscales ; 23. Implémentation d'un système d'analyse de risque ; 24. Connaissance, dans les grandes lignes, des principes des douanes.	<u>Essentielles</u> 25. Excellent gestionnaire et doté d'un sens de motivation de personnes ; 26. Capable de gérer les conflits de manière diplomatique. <u>Souhaitables</u> 27. Excellent communicateur ; 28. Personne dotée d'un sens d'écoute ; 29. Bonnes qualités interpersonnelles et sociales.
<i>Qualités Personnelles</i>	
<u>Essentielles</u> 30. Charismatique / diplomatique dans les relations avec les parties prenantes et le personnel ; 31. Bonnes valeurs morales / éthiques ; 32. Personnalité forte et indépendante.	<u>Souhaitables</u> 33. Ouvert d'esprit, stratégique, méticuleux ; 34. Capable de l'exécution simultanée de plusieurs tâches ; 35. Bonne présence physique, plein d'assurance et confiant ; 36. Style de gestion consultative, mais décisive si nécessaire.